

REUNION du 11 février 2026

Sous la présidence de Monsieur CLAVERIE Claude, Président,

PRESENTS : Mme ALLAER Véronique, BILLAUT Nadine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse remplacée par son suppléant NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, SOMMABERE Marie-Paule MM. AUGUSTIN Philippe, BALLERINI Francis, BARRERE Etienne, BARRERE Gérard, BAYZE Jean-Claude, BOUE Jean-Pierre, BRAGAGNOLO Jean-François, BRET Philippe, CARPENTIER René, DAUGA Benoît, GIACOSA Patrick, LABATUT Charles, LAPEYRE Bernard, ROUMAT Max, ROUSSE Jean-François, , VARGA Pierre remplacé par son suppléant ARBUSTI Bernard.

ABSENTS - EXCUSES : Mmes AUGUSTE-MERCADIER Karine, DELANNOY-BEYRIES Margaux, MM. BEYRIE Jean-Paul, DUFOUR Philippe, DULONG Pierre, DUSSEAU Sylvain, LACANNE Jean-Baptiste, LAMBERT François, ZAGO Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALLAER Véronique

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025
- Indemnité de maniement de fonds
- Service eau potable – Débat d'orientation budgétaire
- Service assainissement collectif – Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Indemnité de maniement de fonds

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'indemnité de régisseur, instaurée par le Syndicat lors de la création de la régie d'avances et de recettes, a été supprimée et remplacée par l'indemnité de maniement de fonds.

Il propose de délibérer pour mettre en œuvre l'indemnité de maniement de fonds au bénéfice des agents en charge de la gestion comptable de la régie du Syndicat en remplacement de l'indemnité de régisseur. Le montant alloué est fonction de l'importance des fonds maniés : la régie présentant un montant de recettes annuel de 150 000 €, le montant maximum annuel de l'indemnité est fixé à 200 €.

Après discussion, le comité syndical décide à l'unanimité d'allouer l'indemnité de maniement de fonds aux régisseurs titulaires et mandataires de la régie du Syndicat et d'en fixer le montant à 200 € par an et par agent.

3) Service eau potable – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président fait présenter le rapport d'orientation budgétaire du service eau potable pour l'année 2026 :

SERVICE EAU POTABLE
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Pour l'année 2026

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice est organisé dans les EPCI comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les finances du SIAEP de CONDOM-CAUSSENS sont organisées en deux budgets distincts : un pour le service assainissement collectif, un pour le service eau potable.

Evolution du périmètre

Communes membres à la carte eau potable :

- 12 Communes avec 6 117 abonnés au 31 décembre 2024
- liste des Communes membres: BERAUT, BLAZIERT, CASSAIGNE, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSENS, CONDOM, MAIGNAUT TAUZIA, MAS D'AUVIGNON, ROQUEPINE, SAINT ORENS POUY PETIT, SAINT PUY, TERRAUBE

Le périmètre du syndicat n'a pas connu de modification sur la compétence eau potable en 2025.

Evolution prévisionnelle des recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de la vente d'eau

Evolution des assiettes

- ✓ La moyenne de consommation d'eau ressortant du rapport annuel du concessionnaire 2024 est de 111 m³ par an et par abonné (120 m³ en 2023) ce qui représente un volume de 735 535 m³ vendus sur l'année pour l'ensemble des services.
- ✓ les recettes de vente d'eau 2025 ont été conformes aux prévisions budgétaires.

Evolution des tarifs

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la réflexion menée en 2022 sur l'évolution des tarifs dans le cadre du projet de création de la nouvelle usine de production d'eau potable. Il a été décidé, à cette occasion et sur la base du planning prévisionnel des travaux, de mettre en place un seul tarif sur l'ensemble du territoire du Syndicat et de prévoir une évolution du prix sur 5 ans, les travaux de création de l'UTEP devant prendre fin en 2026.

Ce lissage sera revu chaque année en fonction des besoins réels de financement de ce projet.

Tarifs HT

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
part fixe HT (€ par an)	31,00	46,72	62,44	78,16	93,88	109,60
part variable HT (€ par m ³)	0,5900	0,7271	0,8643	1,0014	1,1386	1,2757

Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs votés pour l'exercice 2026.

Il propose également de fixer le niveau de recettes attendues à 1 200 000 €.

Situation financière 2025

Autofinancement brut : 677 477,17 € (615 250,95 € en 2024)

Autofinancement net : 551 969,53 € (489 743,31 € en 2024)

Encours de la dette :

- 2022 : 7 emprunts
 - annuité totale : 200 108,07 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2022 : 1 912 298,24 €
- 2023 : 6 emprunts
 - annuité totale : 187 447,68 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2023 : 1 775 726,02 €
- 2024 : 6 emprunts
 - annuité totale : 186 726,29 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2024 : 1 639 341,08 €
- 2025 : 5 emprunts
 - annuité totale : 169 713,24 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2025 : 1 513 833,44 €
- 2026 : 5 emprunts
 - annuité totale : 154 599,65 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2026 : 9 397 688,02 €

Structure de la dette

Le service eau potable compte 5 emprunts dont deux ont un taux d'intérêt fixe et trois sont indexés l'un sur l'index Euribor, les deux autres sur le taux du livret A.

L'ensemble des emprunts, à taux fixe ou à taux variable simple est donc classé, selon la charte Gissler, en structure de produits classe A : produits non risqués.

Capacité de désendettement

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut. La capacité de désendettement maximale des collectivités locales est fixée à 12 années avec un seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans.

- ratio 2019 : 3,70 ans
- ratio 2020 : 5,66 ans
- ratio 2021 : 4,77 ans
- ratio 2022 : 7,22 ans
- ratio 2023 : 6,39 ans
- ratio 2024 : 2,66 ans
- ratio 2025 : 2,23 ans
- ratio 2026 : ce ratio connaîtra une augmentation conformément au plan de financement des travaux d'investissement 2026 et, notamment en raison de l'emprunt contracté pour la création de la nouvelle usine de production.

Perspectives

Monsieur le Président indique que, pour financer les travaux de création de la nouvelle usine de traitement d'eau potable (UTEF), un emprunt avait été inscrit dans les prévisions budgétaires 2025. Cet emprunt a été contracté en décembre 2025 mais prévoit une période de préfinancement de 2 ans : les travaux devraient débuter fin 2026, le capital sera appelé au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Cet emprunt sera inscrit au budget 2026.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- 2020 : 336 660,87 € : la diminution de ces dépenses par rapport à 2019 s'explique par la crise sanitaire qui a induit un report des travaux en régie prévus sur l'exercice
- 2021 : 362 070,77 €
- 2022 : 493 925,52 €
- 2023 : 597 267,65 €
- 2024 : 558 376,47 €
- 2025 : 672 308,10 €

Monsieur le Président propose de fixer les dépenses de fonctionnement relatives aux charges à caractère général et charges de gestion courante pour l'exercice 2026 dans l'objectif de les maintenir à un niveau constant avec une augmentation de 1% par rapport aux dépenses 2025, hors charges de personnel.

Les frais de personnel vont connaître une augmentation substantielle suite au recrutement d'un agent à temps complet sur le service eau potable et sur le secrétariat et l'installation du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le compte de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Ainsi, l'objectif prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2026 est de 738 972,53 €.

Monsieur le Président propose de faire supporter au budget assainissement collectif la part des charges de personnel correspondant à la gestion des équipements en régie, y compris la reprise de l'agent d'exploitation du service anciennement concédé à hauteur de 310 000 €.

Investissements

(les montants sont exprimés HT)

Travaux réalisés en 2025

- travaux du plan d'action de réduction des pertes en eau :
 - CONDOM – renouvellement réseau rue Dutoya et rue Bazax : 151 425,17 €
- nouvelle usine de production d'eau potable
 - maîtrise d'œuvre, études géotechniques, acquisitions foncières, dossiers réglementaires : 11 035,74 €
 - études d'exécution lot 1 – Process : 332 050,83 €
- travaux en régie :
 - CASSAIGNE – dévoiement réseau Lieu-dit Bomit : 1 134,71 €
 - CONDOM – renouvellement réseau rue Sainte Claire : 29 578,94 €
 - CONDOM – renouvellement réseau CVM Petit Courtiol – Mondessin - Ciprianis : 71 677,82 €
 - CONDOM – dévoiement réseau Hameau de Gourragne : 2 352,47 €
 - CONDOM - SAINT PUY – dévoiement réseaux : 5 500,00 €
 - MAS D'AUVIGNON : dévoiement réseau lieu-dit Saint Mézard : 1 936,14
 - TERRAUBE – renouvellement réseau CVM lieu-dit Miremonde : 3 125,41 €
- travaux 2025 :
 - participation à la création de branchements neufs : 3 930,62 €
 - CONDOM – mise en sécurité réservoir Mahourat : 43 250,32 €
- schéma directeur : 8 370,00 €

Principaux travaux envisagés en 2026

- travaux du plan d'action de réduction des pertes en eau :
 - CAUSSENS – renouvellement réseau RD7 : 60 000,00 €
 - CONDOM – renouvellement réseau rue Dutoya et rue Bazax : 11 404,71 €
- nouvelle usine de production d'eau potable
 - maîtrise d'œuvre, études géotechniques, acquisitions foncières, dossiers réglementaires : 217 374,39 €
 - travaux lot 1 – Process : 10 551 095,43 €
- travaux en régie :
 - CONDOM – renouvellement réseau cité Sainte Claire (100 ml) : 50 000 €

- CONDOM – renouvellement réseau CVM Claouat (1 600 ml) : 30 000 €
- CONDOM – dévoiement réseau Château de Beauregard (600 ml) : 20 000 €
- TERRAUBE – renouvellement réseau CVM Miremonde – Ardure – La Fontaine – Moulin à Vent – Ouardère du Bas (8 225 ml) : 111 400 €
- SAINT PUY – renouvellement réseau CVM Mirande – Le Plan – Guilleton (2 930 ml): 46 000 €
- travaux hors régie :
 - CONDOM – mise en sécurité réservoir Moussaron : 7 193,00 €
 - CONDOM – mise à la côte avenue Briand et rue Duprat : 5 110,00 €
- schéma directeur: 185 940,50 €

Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont composées des dotations aux amortissements et des emprunts.

- dotations aux amortissements
 - 2021 : 215 091,90 €
 - 2022 : 219 648,87 €
 - 2023 : 231 885,76 €
 - 2024 : 236 806,00 €
 - 2025 : 248 252,44 €
 - 2026 : 255 000,00 €
- emprunts : un emprunt d'un montant de 8 000 000 € a été contracté afin de financer les travaux de création de la nouvelle usine de production d'eau potable.
- subventions relatives au projet de construction de l'UTEP attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
 - maîtrise d'œuvre et missions complémentaires attribuée pour un montant de 375 715,00 €, un acompte de 50 % a été versé en 2025 et le solde sera reporté au budget 2026
 - lot 1 – Process attribuée pour un montant de 5 093 415,00 €

Evolution du besoin de financement

- 2020 : 89 666,41 €
- 2021 : 338 788,22 €
- 2022 : 400 185,81 €
- 2023 : 112 257,84 €
- 2024 : 179 755,93 €
- 2025 : 0

Pour 2026, les objectifs en matière de besoin de financement sont fixés à 188 643,46 €, ce qui correspond à la moyenne des résultats de 2020 à 2025 à laquelle est appliquée une augmentation de 1%.

Etat du personnel

Structure au 31 décembre 2025

- 5 agents à temps complet
 - 3 agents titulaires : un attaché territorial, un agent de maîtrise et un adjoint administratif
 - 1 technicien - agent de droit privé
- 1 agent à temps non complet :
 - 1 agent titulaire : adjoint technique

Coût du personnel 2025

- agents titulaires :
 - charges salariales : 198 869,86 €
 - dont régime indemnitaire : 39 375,00 €
- agents non titulaires :
 - charges salariales : 109 240,90 €
 - dont régime indemnitaire : 10 768,94 €
- durée effective du travail : 35 heures hebdomadaires soit 1 607 heures annuelles

Evolution des charges de personnel 2026

Prévisions en dépenses de personnel :

- agents titulaires et contractuels
 - charges salariales : 440 000,00 €
 - dont régime indemnitaire : 55 629,48 €
- structure : 4 agents titulaires, 3 agents contractuels
- durée effective du travail : elle est maintenue à 35 heures hebdomadaires soit 1 607 heures annuelles

Monsieur le Président précise que les travaux présentés sont, pour certains, contraints par des considérations de qualité de l'eau, de normes ; notamment en matière de lutte contre la présence de CVM. Ainsi, le programme présenté est la conséquence du programme d'analyses mis en œuvre et, si le syndicat a pu renouveler dans ce cadre près de 7 km en 2025, ce sont plus de 10 km qui sont actuellement identifiés comme devant être renouvelés.

Madame ALLAER demande si les dossiers règlementaires de demande d'autorisation de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable avancent. Monsieur le Président indique que les services de l'Etat ont fait parvenir leurs remarques qui ont pu être examinées lors d'une réunion en Sous-Préfecture la semaine dernière. Le planning prévisionnel présenté à cette occasion envisage l'organisation de l'enquête publique avant l'été, un passage en CODERST en septembre et un début des travaux à l'automne.

Monsieur ROUSSE tient à indiquer que les usagers sont sensibles à l'augmentation substantielle du prix de l'eau et saisissent leurs élus à ce sujet.

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026 présenté et du débat intervenu.

4) Service assainissement collectif – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président fait présenter le rapport d'orientation budgétaire du service assainissement collectif pour l'année 2026 :

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Pour l'année 2026

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice est organisé dans les EPCI comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les finances du SIAEP de CONDOM-CAUSSENS sont organisées en deux budgets distincts : un pour le service assainissement collectif, un pour le service eau potable.

Evolution du périmètre

Communes membres

- 22 Communes avec 5 043 abonnés au 1^{er} janvier 2025
- liste des Communes membres: AYGUETINTE, BEUCAIRE, BERAUT, BERRAC, BLAZIERT, CASSAIGNE, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSENS, CONDOM, GAZAUPOUY, LAGARDE FIMARCON, LARROQUE ENGALIN, LIGARDES, MAIGNAUT TAUZIA, MANSENCOME, MAS D'AUVIGNON, POUY ROQUELAURE, ROQUEPINE, SAINT AVIT FRANDAT, SAINT PUY, TERRAUBE, VALENCE SUR BAÏSE.

Périmètre

Le service comprend 16 stations d'épuration ainsi que les réseaux associés pour 91,40 km.

Evolution prévisionnelle des recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées, principalement, du produit de la redevance d'assainissement collectif.

Evolution des assiettes

La moyenne ressortant du rapport prix et qualité des services 2024 est de 95 m³ par an et par abonné ce qui représente un volume d'environ 480 000 m³ vendus sur l'année pour les différents services regroupés.

Monsieur le Président propose de reprendre ces données pour établir les prévisions de recettes 2026, données déjà retenues lors de la réflexion menée sur l'évolution des tarifs.

Evolution des tarifs

Suite à la mise en place de la gestion en régie des services de Condom et Valence sur Baïse, un lissage des prix a été mis en œuvre : les nouveaux tarifs intègrent la part du concessionnaire.

En 2024, le tarif cible a été atteint et le montant des redevances est donc établi comme suit :

- part fixe : 83,00 € HT par an
- part variable : 1,6855 € HT par m³

Ces tarifs permettent d'absorber les coûts de fonctionnement du service et la hausse des tarifs de l'électricité.

Recettes prévisionnelles : Monsieur le Président informe l'Assemblée, qu'en prenant comme base une consommation moyenne par abonné et par an de 95 m³ et les tarifs 2025, les recettes prévisionnelles s'élèvent à environ 1 000 000 € pour les abonnés domestiques et 200 000 € pour les abonnés industriels.

Il propose de maintenir un niveau de recettes attendues à 1 200 000 €.

Situation financière 2026

Autofinancement brut : 469 856,88 € (540 019,09 € en 2025)

Autofinancement net : 383 913,90 € (428 695,64 € en 2025)

Encours de la dette

- ✓ 2022 : 11 emprunts
 - annuité totale : 139 446,21 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2022 : 1 770 746,41 €
- ✓ 2023 : 11 emprunts
 - annuité totale : 155 176,99 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2023 : 1 787 323,18 €
- ✓ 2024 : 11 emprunts
 - annuité totale : 168 196,61 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2024 : 1 678 145,95 €
- ✓ 2025 : 11 emprunts
 - annuité totale : 167 194,42 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2025 : 1 566 822,50 €
- ✓ 2026 : 11 emprunts
 - annuité totale : 195 651,64 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2026 : 3 458 665,71 €

Structure de la dette

Le service assainissement compte 11 emprunts dont huit ont un taux d'intérêt fixe et trois indexés sur le taux du livret A, un emprunt d'un montant de 2 000 000 € ayant été contracté pour financer les travaux de création des systèmes d'assainissement des Communes de Berrac, Maignaut Tauzia, Mas d'Auvignon et Mansencôme.

L'ensemble des emprunts, à taux fixe ou à taux variable simple est donc classé, selon la charte Gissler, en structure de produits classe A : produits non risqués.

Capacité de désendettement

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut. La capacité de désendettement maximale des collectivités locales est fixée à 12 années avec un seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans.

- ratio 2020 : 5,75 ans
- ratio 2021 : 5,83 ans
- ratio 2022 : 5,51 ans
- ratio 2023 : 8,88 ans
- ratio 2024 : 6,99 ans
- ratio 2025 : 2,90 ans
- ratio 2026 : 7,36 ans

Perspectives

Monsieur le Président indique qu'il n'est pas prévu de contracter de nouvel emprunt en 2026.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- 2020 : 178 293,86 €
- 2021 : 228 198,80 €
- 2022 : 232 681, 22 €
- 2023 : 830 456,68 €
- 2024 : 759 990,87 €
- 2025 : 829 434,98 €

Monsieur le Président indique que les dépenses réelles de fonctionnement 2025 ont connu une augmentation des dépenses en matière de frais d'électricité, honoraires suite à la réalisation d'un audit sur les charges d'électricité et entretien bâtiment suite à réparation d'une panne électrique sur le poste d'entrée de la station d'épuration de Condom-bourg.

Il propose de fixer l'objectif des dépenses réelles de fonctionnement à 955 000 € pour l'année 2026 pour intégrer les échéances du nouvel emprunt contracté et l'augmentation des charges de personnel rattaché au service.

Investissements

(les montants sont exprimés HT)

Principaux travaux réalisés en 2025

- BERRAC : création assainissement collectif : 102 137,54 €
- CASTELNAU SUR L'AUVIGNON : extension réseau lotissement communal : 3 242,50 €
- CAUSSENS : chemisage réseaux : 86 906,76 €
- CONDOM : travaux sur STEP et PR : 44 275,51 €
- CONDOM : réseau rues Dutoya et Bazax : 24 071,43 €
- MAIGNAUT TAUZIA : création assainissement collectif : 61 136,31 €
- MAS D'AUVIGNON : création assainissement collectif : 17 371,97 €
- VALENCE SUR BAÏSE : renouvellement réseau route neuve : 220 809,95 €
- VALENCE SUR BAÏSE : chemisage réseaux : 22 705,96 €

Travaux en régie

- CAUSSENS : réfection chemin STEP : 4 348,35 € HT
- CONDOM : création appentis STEP : 2 455,76 € HT
- CONDOM : remplacement pompe PR Maridan : 4 904,93 € HT
- CONDOM : remplacement pompe PR Marronniers : 6 849,08 € HT
- CONDOM : remplacement pompes et capteurs STEP : 7 189,50 € HT

Achat matériel SPANC : 21 711,00 € HT

Travaux envisagés en 2026

- BERRAC : création assainissement collectif – solde : 437 474,59 €
- CONDOM : reprise PR des Mousquetaires – solde : 7 207,65 €
- CONDOM : renouvellement réseaux rue Bazax – solde : 1 155,72 €
- CONDOM : diagnostic RSDE – solde : 11 950,00 €
- CONDOM : révision du schéma directeur : 100 000,00 €
- CONDOM : renouvellement dégrilleur entrée STEP : 50 000,00 €
- CONDOM : extension réseau rue Mirateau : 30 000,00 €
- CONDOM : renouvellement poste de relevage de Barlet : 160 000,00 €
- MAIGNAUT TAUZIA : création assainissement collectif – solde : 737 221,58 €
- MANSENCOME : création assainissement collectif : 321 000,00 €

- MAS D'AUVIGNON : création assainissement collectif - solde: 617 321,50 €
- VALENCE SUR BAÏSE : chemisage réseau – solde : 44 863,26 €
- Chemisage réseaux programme 2026: 163 000,00 €

Etudes de faisabilité en cours :

- SAINT AVIT FRANDAT, LAGARDE FIMARCON, LARROQUE ENGALIN : 21 950,00 €
- AYGUETINTE : 27 812,00 €

Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont composées ces dotations aux amortissements, des subventions et des emprunts.

- dotations aux amortissements
 - 2021 : 222 210,50 €
 - 2022 : 240 201,44 €
 - 2023 : 259 117,80 €
 - 2024 : 290 008,75 €
 - 2025 : 301 370,17 €
 - 2026 : 350 000,00 €
- subventions accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les travaux engagés :
 - Traitement H2S PR des Mousquetaires CONDOM – solde : 16 157,50 €
 - Création assainissement de BERRAC : 83 182,00 €
 - Création assainissement de MAIGNAUT TAUZIA : 140 714,00 €
 - Création assainissement de MAS D'AUVIGNON : 158 949,00 €

Evolution du besoin de financement

- 2020 : 0 €
- 2021 : 0 €
- 2022 : 0 €
- 2023 : 0 €
- 2024 : 277 682,71 €
- 2025 : 0 €

Ceci fait apparaître une moyenne de 46 280,45 €. Cependant, au vu du programme de travaux 2026, Monsieur le Président propose de fixer l'objectif relatif au besoin de financement à 127 191,80 €.

Etat du personnel

- 2024 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement incluant le recrutement d'un technicien à compter du 1^{er} mars 2024 : 200 000 €

- personnel mis à disposition par la Mairie de Condom : 1 524,46 €
- 2025 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement : 200 000 €
 - personnel mis à disposition par la Mairie de Condom : 1 623,18 €
- 2026 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement : 310 000 €
 - personnel mis à disposition par la Mairie de Condom : 1 627,67 €

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026 présenté et du débat intervenu.

5) Questions diverses

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la prochaine réunion aura lieu le 25 février prochain dans cette même salle du Conseil municipal de Condom.

Elle devrait être la dernière réunion de la mandature, sauf si les deux dossiers suivants, actuellement en préparation, nécessitent une prise de délibération avant le renouvellement du comité :

- lancement de la consultation des entreprises pour les lots 2-lagunes de stockage d'eau brute et 3-interconnexion des deux réseaux de la nouvelle UTEP
- avenant au contrat de concession du service eau potable : la nouvelle usine de production d'eau potable devant être mise en service en 2024, le contrat de concession prévoit un programme de renouvellement jusqu'à cette date uniquement. Désormais, le renouvellement des équipements sur les deux usines est donc la charge du Syndicat. alors qu'un montant de 83 000 € de renouvellement n'a pas été mis en œuvre par le concessionnaire, l'audit de mi-contrat a permis de formaliser ceci et le bureau d'études a pu proposer de reporter cette somme sur le renouvellement des équipements des deux usines actuelles en attendant la mise en service de la nouvelle usine. La condition posée par Monsieur le Président est que cela n'ait aucun impact sur le prix de l'eau.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h20.

**Le Président,
Claude CLAVERIE**

